

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 15 décembre

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Geneviève GARNIER, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Eric BESSENAY, Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jacques MEILHON, Hugues JEANTET, Mario SCARNA, Michel LAGIER

Pouvoirs : Eric PRADAT donne pouvoir à Renée TORRES, Jean-Claude CORBIN, donne pouvoir à Gérard CROYET, Bernard GUY donne pouvoir à Hugues JEANTET, Emilie SOLLIER donne pouvoir à Jean-Marc CHAPPAZ, Patrick BOUVET donne pouvoir à Jacques FORAT, Stéfania FLORY donne pouvoir à Claudine ROCHE, Sylvie JERDON donne pouvoir à Pierre GRATALOUP

SECRETAIRE DE SEANCE : M.Hugues JEANTET

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 22

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 7

CONVOCATION EN DATE : 8 décembre 2017

DATE D’AFFICHAGE : 28 décembre 2017

OBJET : Actualisation de l’APCP 0801 – construction d’un nouveau bâtiment maternelle et équipements associés selon une démarche haute qualité environnementale

N° 2017/107

Monsieur le Maire rappelle qu’en 2015, une autorisation de programme a été ouverte pour la construction d’un bâtiment d’école maternelle selon une démarche haute qualité environnementale.

Pour mémoire, le montant global des missions d’assistance à maîtrise d’ouvrage, maîtrise d’œuvre, contrôle technique, mission géotechnique, coordination sécurité et protection de la santé, s’élève à 708.070,00 € TTC.

Suite à l’attribution et aux avenants des marchés de travaux pour un montant total de 4 534 894.70 € TTC, et compte-tenu des dépenses accessoires estimées à 364 128.30 € TTC (travaux d’extension de réseaux nécessaires dans le cadre du permis de construire, assurances, actualisations de prix, mobilier) il convient d’actualiser l’APCP à un montant total de 5.607.093,00 € TTC selon le détail ci-dessous :

2015	2016	2017	2018	2019	Total APCP
48.668,00	457 879,00	2 635 000,00	2 453 182,00	12.364,00	5.607.093,00

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

29 VOIX	POUR
VOIX	CONTRE
VOIX	ABSTENTION

VALIDE l'autorisation de programme 0801 - construction école maternelle selon une démarche haute qualité environnementale telle que détaillée ci-dessus

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Bernard ROMIER,
Maire de Grézieu La Varenne